

SM le Roi ordonne la prise en charge personnelle des frais d'inhumation des éléments des forces de l'ordre morts à Laâyoune

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-11-2010 21:13:16

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a ordonné la prise en charge personnelle des frais d'inhumation des éléments des forces de l'ordre morts dans l'opération de libération des citoyens retenus dans le camp de Gdiem Izik, à l'est de Laâyoune.

SM le Roi, que Dieu Le préserve, a également ordonné la prise en charge, sur Ses propres fonds, des frais d'hospitalisation des personnes blessées lors de cette opération.

Le Souverain a exprimé Ses vives condoléances aux familles des victimes qui ont péri en accomplissant leur devoir national et Sa sincère compassion aux blessés, leur souhaitant prompt rétablissement.

MAPF